

Communiqué de presse

Le Conseil Economique, Social et Environnemental présente son rapport 2013 sur la conjoncture économique, sociale et environnementale et son plan d'action 2014

Rabat, le 19 décembre 2013. Le Conseil Economique, Social et Environnemental a tenu, le jeudi 19 décembre 2013 au siège du Conseil à Rabat, sa 33^{ème} Assemblée générale Ordinaire présidée par Monsieur Nizar Baraka.

Cette session a été marquée par la présentation du Rapport du Conseil sur la conjoncture économique, sociale et environnementale ainsi que l'approbation du plan d'action de l'année 2014 et le budget y afférent.

Le Conseil s'est ainsi penché sur le Rapport sur la conjoncture, élaboré par la commission permanente chargée de l'analyse de la conjoncture, qui a procédé à l'étude des différents indicateurs des neuf premiers mois de l'année 2013 aux niveaux économique, social et environnemental, dégagant ainsi des enseignements sur l'état de la conjoncture et l'avancement des différentes réformes engagées.

Concernant le plan d'action de l'année 2014, le Conseil se penchera sur plusieurs thèmes économiques, sociaux et environnementaux. A titre d'exemple :

- la cohérence des politiques sectorielles ;
- les accords de libre-échange et leur impact sur l'économie nationale ;
- la promotion de la politique industrielle au Maroc ;
- l'égalité hommes-femmes sur le plan économique ;
- la gestion intégrée de l'eau dans les secteurs productifs ;
- l'aménagement territorial dans la perspective du développement durable ;
- l'école : ses missions culturelles et ses défis technologiques ;
- le rôle des nouvelles technologies dans la rationalisation de la performance et de l'action économique ;
- la politique à l'égard des personnes âgées
- l'économie sociale et solidaire et le développement durable ;
- la dynamisation de la vie associative.

Le Rapport 2013 sur la conjoncture a été adopté par l'Assemblée Générale à l'unanimité.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale s'est félicitée de l'adoption, par le Parlement, du projet de loi organique du Conseil Economique, Social et Environnemental qui assure la mise en conformité de son appellation et de ses missions, particulièrement en ce qui concerne l'environnement, le développement durable et la régionalisation avancée, avec les prérogatives citées dans la nouvelle Constitution. Le Conseil Economique, Social et Environnemental conforte donc son rôle comme instance consultative indépendante, force de propositions sur les sujets économiques, sociaux et environnementaux qui représentent autant d'enjeux pour le développement du Royaume.